

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL-SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

Présents : Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Sophie DRAPEAU, Martine GREMILLON, Marie GRANGE, Monique MEGE et Messieurs Philippe BRAULT, Michel MALLET, Laurent BEJARD, Nicolas ARQUE, François FAIVRE, Bruno ROQUET, Pascal CHARLES, José THOBIE.

Représentés : Carole MAIRE représentée par Nicolas ARQUE, Richard BOWCOTT représenté Martine GREMILLON et Coline BROCHIER représentée par Pascal CHARLES.

Madame Sandrine BARRAUD est élue secrétaire de séance.

L'appel est fait et le quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

- Intervention du nouveau commandant de la gendarmerie de Vouillé, le major ARNAUD
- Intervention de Mesdames RAMEAUX et GONZALES pour présentation de son projet de MAM
- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

I – ENVIRONNEMENT

II – VOIRIE

- Informations diverses

III – BÂTIMENTS

- Informations diverses

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

V – FINANCES LOCALES

- Délibération modificative
- Demande de subvention pour création d'une MAM
- Convention de mécénat avec la Sorégies
- Subvention des associations

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

- Manifestations
 - Marché de Noël
 - Noël des agents le 17 décembre 2021
 - Vœux du maire le 21 janvier 2021

VIII – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Comptes-rendus des commissions

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil
- Tirage au sort pour attribution de lanternes

Monsieur le Maire accueille le major ARNAUD, nouveau commandant de la brigade de gendarmerie de Vouillé. Après une brève présentation de son parcours professionnel et de la brigade, il fait part de son souhait de travailler en étroite collaboration avec les élus : Une collaboration de proximité importante pour favoriser le travail du gendarme.

Monsieur le Maire rappelle que l'orientation prise par la Gendarmerie Nationale en mai dernier par la mise en place de la BGE (Brigade de Gestion des événements) ne favorisait pas cette proximité mais fort heureusement une mobilisation de l'AMF a permis une remise en cause constructive.

Monsieur le Maire rappelle cependant l'excellente collaboration avec la brigade de Vouillé.

Le conseil municipal accueille ensuite Mesdames RAMEAUX et GONZALES qui viennent présenter leur projet d'implantation d'une MAM (Maison d'Accueil Maternelle) sur la commune de Quinçay. L'ouverture de cette structure est programmée pour début janvier 2022 dans un local en location de la zone des Harcouettes. Elles confirment avoir les agréments et autorisations nécessaires pour 6 enfants. Elles sollicitent auprès du conseil municipal une éventuelle aide financière pour les aider à lancer leur activité (aide de 1000.00 € pour débiter et/ou une aide de 100.00 € sur 12 mois). Elles demandent aussi si la commune disposerait de matériel destiné à la petite enfance qui ne servirait plus et qui pourrait être mis à leur disposition.

Monsieur le Maire confirme que cette demande est à l'ordre du jour du conseil à suivre et qu'une décision sera prise.

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 21 Octobre 2021. Aucune remarque particulière n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

Monsieur François FAIVRE alerte cependant sur la difficulté à mettre en place l'amende de police concernant les dépôts sauvages. Monsieur le Maire va se rapprocher de la Communauté de Communes et de la trésorerie pour connaître les modalités d'application.

Monsieur Pascal CHARLES rappelle qu'il avait été demandé de faire apparaître le nom des personnes votants contre ou s'abstenant aux délibérations et que cela n'a pas été fait dans le dernier compte-rendu. Monsieur le Maire en prend acte et précise que cela sera rectifié au prochain compte-rendu de conseil municipal.

- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire sur la base de ses délégations

Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021					
Nom du fournisseur	Nature du devis	Section	Montant		Date de signature
			HT	TTC	
IDI INFORMATIQUE	PC portables	I	5 064,68 €	6 077,62 €	25/10/2021
SCAP	Véhicule Kangoo Express	I		11 477,76 €	23/10/2021
ABSCISSE Géo Conseil	Réaménagement rue des Harcouettes	I	412,00 €	494,40 €	21/10/2021
ABSCISSE Géo Conseil	Arrêt de bus rue du Fort Seneret	I	940,00 €	1 128,00 €	23/10/2021
ABSCISSE Géo Conseil	Définition limite entre rue Fort Seneret et VC	I	2 371,90 €	2 846,28 €	23/10/2021
W45TP	Entretien tracto pelle		1 653,81 €	1 984,57 €	10/11/2021
IDI INFORMATIQUE	2 PC PORTABLES + 2 ECRANS+1 PC FIXE	I	2 088,28 €	2 505,94 €	23/11/2021

I – ENVIRONNEMENT

Monsieur Michel MALLET présente au conseil municipal les dernières actions réalisées :

- **Eclairage public**

Deux nouveaux points lumineux ont été installés rue de la Duboiserie. Il s'agit de lanternes LED sur des mats rouges qui avaient été récupérés lors du remplacement des anciennes lanternes.

Un mat d'une hauteur de 8 mètres va être posé au carrefour du Gué de vue ; il comportera 2 lanternes, l'une dirigée vers le carrefour et l'autre vers l'arrêt de bus. La pose est prévue à partir du 20 Décembre. Les services techniques procéderont au préalable à l'abatage d'un arbre mort puis l'espace de stationnement du bus sera élargi afin de permettre aux enfants de descendre sur un espace sécurisé.

- **Rénovation lavoir de Masseuil**

Les travaux débuteront la semaine prochaine. Une réunion d'ouverture de chantier est programmée le lundi 29 novembre à 14h avec l'entreprise Beaulieu et les services techniques.

- **Travaux de pluvial place de Masseuil**

Le chantier est terminé ; celui-ci a nécessité quelques modifications par rapport au projet initial : un enrochement était prévu afin de réduire la vitesse de l'eau à la sortie de la canalisation mais finalement la nature du terrain ne le permettait pas. Les eaux de pluie seront donc canalisées entre la place et le canal béton existant. Un regard sur rehausse a été posé pour permettre l'éventuel nettoyage de la canalisation. La commission environnement proposera un aménagement possible de cet espace. A l'origine, c'était un chemin très pentu qui servait à accéder au lavoir de Masseuil, Chemin bas.

II – VOIRIE

Monsieur Laurent BEJARD informe le conseil municipal de l'avancement de différents projets :

- **Rencontre avec le Département pour sécuriser la RD 12**

- Le projet d'aménagement rue du Pré de la Lampe a été présenté au Département pour avis. Après validation par celui-ci, il sera présenté aux riverains.

- La commission travaille sur le passage à 70 km/h entre Masseuil et Quinçay avec une portion à 50 km/h au niveau du carrefour du Gué de vue. La sécurisation des autres carrefours sur cette portion est également à l'étude. Une consultation va être réalisée auprès des riverains.

- **Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour le programme voirie**

Trois offres ont été remises le 15/11/21. Le choix du prestataire pour la maîtrise d'œuvre des projets d'aménagement sur la période 2022-2026 aura lieu lors de la CAO (Commission d'Appel d'Offre) du 25/11/21 à 19h00.

- **Marquage au sol**

L'entreprise Sign86 a débuté le marquage au sol sur les voies communales ce jour.

III – BÂTIMENTS

Madame Sandrine BARRAUD présente au conseil municipal les derniers travaux réalisés sur les bâtiments communaux :

- **Poutres extérieures du gymnase**

Les poutres extérieures de la façade sud du gymnase ont été renforcées et protégées des intempéries et de l'humidité par un bardage en Trespa®. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Merlot.

- **Rénovation du grand bureau de la Mairie**

Des travaux de peinture ont été réalisés dans le grand bureau à l'étage de la Mairie. Le sol va être refait et le mobilier changé. Un équipement informatique (écran numérique) sera également installé. Ce bureau destiné à des réunions pourra accueillir jusqu'à 12 personnes.

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Point sur le personnel**

- Madame Emilie BOURUMEAU a demandé une disponibilité pour une période de 3 ans. Elle quittera la collectivité le 18 décembre prochain pour un nouveau projet professionnel.

- La commune a recruté un nouvel agent, Monsieur Jérôme SEIZELARD qui assurera la responsabilité du service périscolaire. Il commencera sa mission à partir du 29 novembre prochain.

V – FINANCES LOCALES

- **Délibérations modificatives**

- Budget investissement

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2158- OP 94 Autres Installations, matériel et outillages techniques	0.00€	5 000.00€	0.00€	0.00€
2183- OP 50 Matériel de bureau et matériel informatique	0.00€	5 000.00€		
2152 – OP 30 Installation de voirie	10 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	10 000.00€	10 000.00€	0.00€	0.00€
Total Général	0.00€		0.00€	

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits du budget investissement.

○ Budget fonctionnement

Monsieur le Maire proposer de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011 / Compte 60632 Fournitures de petit équipement	10 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 11 / Compte 615221 Entretien et réparation de bâtiments publics	30 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 11 / Compte 6257 Réceptions	5 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 65 / Compte 6535 Formation	5 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 12 / C 6411 Personnel Titulaire	0.00€	50 000.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	50 000.00€	50 000.00€	0.00€	0.00€
Total Général	0.00€		0.00€	

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits du budget fonctionnement.

• **Demande de subvention pour création d'une MAM**

Suite à la présentation faite en début de conseil par Mesdames RAMEAUX et GONZALES et à leur demande de subvention, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour la suite à donner. Les élus sont favorables à l'installation de ce service sur la commune. Cependant, ils ont bien noté que ne seront pas accueillis que des enfants de la commune, qu'il s'agit d'un projet personnel avec des tarifs élevés ne correspondant pas aux prix proposés par les assistantes maternelles implantées sur la commune. Subventionner une structure proposant des tarifs élevés serait favoriser une concurrence aidée. Un autre problème de fond est soulevé. Doit-on et ne sera-t-on pas obligé de subventionner tous les futurs projets ? A la question, la commune peut-elle aider matériellement cette association, les élus sont tous favorables selon le matériel disponible.

Après débat, les élus à la majorité, moins deux abstentions de mesdames Marylène BOURDILLA et Marie GRANGE, refusent l'aide financière à cette structure mais à l'unanimité valident une aide matérielle selon les disponibilités de la collectivité.

- **Convention de mécénat avec la Sorégies**

Sorégies, fournisseur et distributeur d'énergie dans le département de la Vienne, met ses compétences et ses moyens au bénéfice des habitants de la Commune de Quinçay, afin d'effectuer une opération d'intérêt général, à vocation tout autant sociale et culturelle que de mise en valeur du patrimoine, visant à la pose et la dépose des guirlandes lumineuses de Noël, véritable tradition des fêtes de fin d'année.

Pour bénéficier de cette prestation, comme chaque année, Monsieur le Maire présente la nécessité de signer avec Sorégies la « Convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine » pour l'installation des décorations de Noël. Cette action d'intérêt général permet notamment à la société de se voir appliquer une déduction fiscale sur l'impôt.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer cette convention de mécénat avec la Sorégies.

- **Subvention des associations**

Lors du vote du budget primitif le 25 février 2021, le conseil municipal a alloué aux associations qu'une partie des subventions demandées suite à la situation sanitaire. En effet, elles avaient prévu et demandé des aides pour des manifestations sans aucune garantie de pouvoir les faire. Le conseil avait acté le principe de débloquent celles-ci selon leurs réalisations. Cinq associations sont concernées :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention		
	Demandée	Attribuée au BP 2021	Proposé au Conseil du 23/11/2021
Quintus Vox	2 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
AS Quinçay Football	800.00 €	500.00 €	300.00 €
As Quinçay Gym artistique	2 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
As Quinçay Tennis	2 000.00€	1 500.00 €	500.00 €
APE	2 300.00 €	500.00 €	700.00 €
Soit un total de			4 500.00 €

Seule l'APE ne demande pas l'intégralité de la subvention demandée car elle a modifié sa programmation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le déblocage de ces subventions à ces cinq associations suite aux réalisations de leurs manifestations.

- **Garage des Quintus**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Emmanuel FIACEK, garagiste à Quinçay sous l'enseigne du Garage des Quintus, pour l'achat du local qu'il loue à la commune pour son activité. Suite à cette demande, Monsieur le Maire a sollicité les Domaines pour une estimation du bien. Il demande au conseil municipal son avis pour la suite à donner. Il ressort que les élus sont favorables à la vente de ce bien qui est en location depuis sa construction à savoir 1994. Monsieur FIACEK loue ce local depuis 2000.

Le conseil missionne Monsieur le Maire pour réaliser la négociation avec Monsieur FIACEK et à présenter au prochain conseil municipal sa proposition afin de valider la vente.

- **Convention avec la SACPA.**

Suite au retour de la compétence « capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux » aux communes à partir du 1^{ER} janvier 2021, Monsieur le Maire confirme ne pas avoir trouvé de solution de remplacement. Il informe le conseil qu'il a reçu une proposition de convention de la SACPA qui assurait ce service pour le compte de la communauté de communes.

Le service proposé est exactement le même ainsi que le montant de la prestation à savoir 2332.72 € HT soit 1.04 € par habitant. Cette convention d'une durée de trois ans est dénonçable chaque fin d'année.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à donner une suite favorable et à signer cette convention.

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

• Manifestations

- Concert Quintus Vox le 27 octobre 2021
- Marché de Noël le 5 5
- Noël des agents le 17 décembre 2021
- Vœux du maire le 21 janvier 2022

• Concours des maisons illuminées

Le conseil municipal a souhaité organiser cette année le concours des plus belles maisons illuminées pour Noël. Les habitants de Quinçay peuvent s'inscrire jusqu'au 10 décembre 2021. A cet effet, un bulletin d'inscription accompagné du règlement du concours sera distribué aux administrés, semaine 48. Un jury, constitué d'élus du conseil municipal, notera les participants et la remise des prix aura lieu le 21 janvier 2022 à l'occasion de la soirée des vœux du Maire. Les prix attribués sont des bons d'achats valables chez les commerçants de Quinçay.

VIII – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

• Comptes-rendus des commissions

- Commission mutualisation

Monsieur Bruno ROQUET a participé à cette commission. La communauté de communes avait questionné les communes sur les services et matériels qui pourraient être mutualisés.

De nombreux besoins sont apparus. La commission souhaite mettre ce service en place progressivement. Cette mutualisation concernera dans un premier temps l'achat de masques, de sel de déneigement et d'extincteurs.

- Commission économie et numérique.

Monsieur François FAIVRE a participé à cette commission. Une feuille de route a été réalisée par rapport aux projets envisagés sur la durée de ce mandat en fixant les orientations stratégiques afin de favoriser l'attractivité du territoire.

Les demandes d'acquisitions foncières par des porteurs de projets ont été présentées à la commission.

IX – QUESTIONS DIVERSES

• Dates des prochaines réunions du conseil

- Mercredi 8 décembre 2021 salle d'honneur de la Mairie. Ce conseil municipal se déroulera **à huis clos en raison des conditions sanitaires**.

• Tirage au sort pour l'attribution de lanternes

Dans le cadre de la rénovation énergétique de l'éclairage public, la commune a procédé au changement de certaines lanternes notamment celles autour du Château de Masseuil. Il a donc été proposé aux habitants de la commune, par le biais de la Quinc'ette, de se faire connaître en Mairie pour récupérer une ou plusieurs lanternes. 33 demandes ont été enregistrées pour 16 lanternes disponibles. Le conseil municipal a donc procédé à un tirage au sort.

Les personnes qui se verront attribuer 1 ou 2 lanternes en fonction de leur demande sont :

- Madame Sylvie BARC (1)
- Madame Emma BARRITEAU (2)
- Monsieur Joseph Marie BLANCHARD (2)
- Monsieur Jacques DESPRETZ (2)
- Madame Charlotte FLEURY (1)
- Madame Aurélie GEFFARD (1)
- Monsieur Christian PACTEAU (2)
- Monsieur Jean-Pierre PEROCHES (2)
- Monsieur Alain ROUX (2)
- Monsieur Flavien TROUVE (1)

Les lanternes seront à retirer en mairie aux heures d'ouverture à partir du 1^{er} décembre.

Fin de la séance à 23h20.